DEMANDE D'AUTORISATION POUR ASSURER UN ENSEIGNEMENT AU INUC - ENSFEA - INPT - INSA - UT1 ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024

Document à transmettre au service du personnel et des moyens pédagogiques (inspe.smp@univ-tlse2.fr).

Le SMP transmettra ce document, pour avis au responsable du groupe interdisciplinaire de rattachement du demandeur, puis pour autorisation à la directrice de l'INSPÉ. Après retour signé, le SMP enverra pour visa et retour ce document à l'établissement demandeur. A la fin de la procédure, le SMP vous adressera une copie de cette demande.

Nom :	Prénom :	Groupe conseil interdisciplinaire : A – B – C (entourer)
N° INSEE :		Date de Naissance :
Grade ou fonction :		Service statutaire annuel attendu :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT Etablissement demandeur de la formation : ……

Préciser le département ou la composante : ……..

Formation concernée : ……

Libellé :……

Niveau : ……..

Responsable de la formation : ……

Nombre d'heures prévisionnelles HTD demandées au formateur INSPÉ : ……

Signature de l'intéressé-e	Avis et signature du bureau du conseil interdisciplinaire	Visa direction adjointe Moyens
A ,le	A , le ☐ Favorable ☐ Défavorable Nom du responsable :	A , le Françoise LARRE

Autorisation et signature de la directrice de l'INSPÉ	Cachet et signature du responsable de département ou de la composante de l'établissement demandeur
A ,le ☐ Accordée ☐ Refusée Nadine JESSEL	Nombre d'heures prévisionnelles HTD demandées au formateur INSPÉ : ☐ A ,le

Sous réserve d'un service compatible avec les conditions fixées par le CA de l'Université Jean- Jaurès - service statutaire + heures complémentaires autorisées (cf quotité maximale sur saghe). Dans le cas d'un service prévisionnel dépassant le cadre indiqué ci-dessus, il est rappelé qu'une autorisation préalable du président est nécessaire (imprimé "demande d'autorisation de dépassement" à envoyer au smp).